



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1189
19 November 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1078^e séance plénière
Journal n° 1078 du CP, point 12 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1189
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE
À EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2016.